



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06



**Le Département des Alpes-Maritimes
au Salon International de l'Agriculture
du 24 février au 5 mars 2024**

*Fiers
de nos
Agriculteurs*



DÉPARTEMENT
DES ALPES MARITIMES

06



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

DOSSIER DE PRESSE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

CÔTE d'AZUR
FRANCE



SOMMAIRE

Le Salon International de l'Agriculture 2024

Edito de Charles Ange Ginésy

Informations pratiques

L'inauguration du stand du Département des Alpes-Maritimes

Programme des animations

Samedi 24 et dimanche 25 février

Lundi 26 et mardi 27 février

Mercredi 28 et jeudi 29 février

Vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 mars

Plan agricole et rural départemental

Vétérinaires, nos montagnes ont aussi la Côte

L'AGRICULTURE,

FER DE LANCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Vous le savez, la transition écologique et la transition numérique sont mes combats. À travers le Green Deal et le Smart Deal engagés depuis 2017, j'ai souhaité les placer au cœur de l'action départementale, pour offrir aux Maralpins une qualité de vie et des perspectives économiques sur un territoire protégé.

Loin des idéologies, je crois à une écologie pragmatique, une écologie du pas de la porte. Une écologie de progrès qui répond à l'envie de nos compatriotes de revenir aux sources et de se réapproprier leur environnement.

Dans ce contexte, l'agriculture doit évidemment retrouver toute sa place. Elle a un rôle déterminant à jouer dans notre rédemption écologique, au moment où nos modes de vie sont repensés à l'aune de la proximité et de la revalorisation des paysans, premiers écologistes.

La colère récente du monde agricole est légitime. Face aux aléas climatiques, à la concurrence mondiale et à l'accumulation de normes paralysantes, il a besoin du soutien des pouvoirs publics.

Depuis plusieurs années, le Département a entrepris de relancer une alimentation locale, de qualité et accessible à tous. Notre Plan agricole tend à préserver le foncier, faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et multiplier ainsi les circuits courts.

Le succès populaire du Salon de l'Agriculture en atteste : les Français ont envie de renouer avec l'authenticité et les valeurs de la terre ; de retrouver la France des terroirs, la France éternelle... Mais aussi la France de demain, celle d'une agriculture innovante, adossée au progrès mis au service du bien-manger.

Sur notre territoire, la dynamique aujourd'hui à l'œuvre peut s'appuyer sur des filières d'excellence, en témoigne la moisson régulière de médailles de nos horticulteurs, oléiculteurs, viticulteurs, brasseurs, apiculteurs et autres confituriers au Concours général agricole.

Ces filières, qui font notre fierté, réinventent au quotidien le beau métier de paysan, en cultivant une fertilisation croisée de la tradition et de la modernité.

Il nous revient plus que jamais d'accompagner les agriculteurs, gardiens de la qualité de vie et ingénieurs d'un futur résilient, pour faire germer un monde meilleur, en phase avec la préservation de la planète et les aspirations des populations.



Charles Ange Ginésy

Président du Département des Alpes-Maritimes

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

FETE SES 60 ANS !

Du 24 février au 3 mars 2024, le plus grand rendez-vous annuel agricole européen devient le reflet vivant de tous les maillons de l'agriculture, rassemblant en un seul lieu éleveurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, associations et consommateurs mais aussi les métiers et services en lien avec l'agriculture, les organismes de recherche et les stands des régions.

Le Département des Alpes-Maritimes sera de nouveau présent, pour cette 60^e édition, avec un stand présentant les acteurs de l'agriculture locale et les actions de la collectivité départementale pour les soutenir et les accompagner dans leur activité.



LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2024

« Les Alpes-Maritimes, une montagne de gastronomie et de traditions »

Le savoir-faire du moyen et haut-pays mis à l'honneur sur le stand du Département des Alpes-Maritimes

Seulement 60 kilomètres séparent le littoral méditerranéen du massif du Mercantour. Entre ces deux limites s'étend un ensemble de territoires où chaque vallée, chaque terroir cultive sa propre identité. Le moyen et le haut-pays sont dotés de vastes zones forestières où se dégagent de délicieuses senteurs méditerranéennes : le thym, la lavande, le romarin, les genêts et autres trésors végétaux embaument les sentiers, pour le plus grand bonheur des marcheurs. Souvent ces odeurs se retrouvent dans les assiettes, différentes selon les vallées et même selon les villages. En effet, les goûts, les traditions, la cuisine se sont développés en fonction des particularités de ces terroirs présents. Chaque village a sa particularité culinaire, qu'elle soit d'origine géographique ou historique. Certes la célèbre « cuisine nissarde » est une référence, mais, au-delà de la ville de Nice, on apprend vite à la décliner dans de savoureuses variantes en fonction des villes, des villages et des savoir-faire ancestraux qui entourent par exemple la réalisation des Agnocous dont la recette est perpétuée tous les ans à l'occasion de la fête de la Saint-Vincent de Péone.



UN STAND IMAGINÉ COMME UN VILLAGE MARALPIN

Pour cette 60ème édition, le stand du Département des Alpes-Maritimes arborera les couleurs, les paysages et l'atmosphère du moyen et haut-pays. De l'aspect bois type chalet de montagne, en passant par la forêt de mélèzes, symbole de la collectivité départementale, et jusqu'aux plaines et lacs du haut-pays, l'identité du territoire maralpin sera parfaitement représentée sur ce pavillon.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, FERVENT SOUTIEN DU MONDE AGRICOLE

Le Département des Alpes-Maritimes agit au quotidien pour une agriculture de proximité, durable et productive. C'est ainsi qu'il a mis en œuvre une politique agricole rurale ambitieuse sur la période 2021-2028, qui a pour objectifs : la protection du foncier agricole, le soutien à l'installation des agriculteurs, l'accompagnement des agriculteurs dans leur démarche environnementale, le développement des circuits courts en faveur d'une alimentation collective durable de qualité, le soutien aux filières agricoles et la gestion des risques sanitaires et environnementaux. L'agriculture des Alpes-Maritimes offre des produits de qualité dont un grand nombre participent à l'image du territoire et à son patrimoine culturel et gastronomique. Pendant 9 jours, les agriculteurs du territoire maralpin seront mis à l'honneur autour d'animations et de dégustations de produits locaux.





PROGRAMME OFFICIEL

Lundi 26 février 2024 à 11h30, Charles Ange Ginésy, Président du Département des Alpes-Maritimes, inaugurerà le stand départemental « Les Alpes-Maritimes, une montagne de gastronomie et de traditions », en présence de Jérôme Viaud, Vice-président du Département des Alpes-Maritimes délégué au GREEN Deal, à l'environnement et la croissance verte, Maire de Grasse, de Michèle Paganin, Vice-présidente du Département déléguée à la ruralité et aux politiques agricoles, de Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, et de Louis Bodin, Météorologiste, Président du Comité d'experts GREEN Deal.

Au-delà de l'inauguration du stand, le voyage sera marqué par trois autres temps forts :

- **Lancement de la campagne de recrutements de vétérinaires ruraux.**

Le Département des Alpes-Maritimes lutte contre la désertification vétérinaire avec un dispositif d'aides incitant les professionnels des soins animaliers à s'installer en zone rurale.

- **Lancement de la « Route des Saveurs » en partenariat avec le CRT Côte d'Azur.**

La collectivité départementale affirme sa volonté de valoriser les produits locaux, le patrimoine immatériel de nos terroirs ainsi que la découverte du moyen et haut-pays à travers la suggestion d'itinéraires touristiques incontournables. Chaque route des saveurs est une invitation à parcourir les essences du territoire avec la promesse de belles découvertes tout en émotions et en saveurs.

- **Signature de partenariat entre le Département des Alpes-Maritimes et la Chambre de l'Agriculture.**

La collectivité départementale s'engage à financer l'hydraulique agricole et à créer un appel à projet spécifique sur la thématique pour soutenir financièrement des projets à partir de 2025



PROGRAMME DES ANIMATIONS

SAMEDI 24 FÉVRIER

ANIMATION AUTOUR DES FLEURS COUPÉES

- Réalisation d'objets en fleurs (bracelets, bouquets, couronnes de fleurs)
- Dégustation de fleurs comestibles



DIMANCHE 25 FÉVRIER

- Animations autour de l'oléiculture
- Découverte des herbes aromatiques des montagnes
- Animation musicale fifre par les enseignants du Conservatoire départemental des Alpes-Maritimes

LUNDI 26 FÉVRIER

ANIMATIONS SUR L'APICULTURE

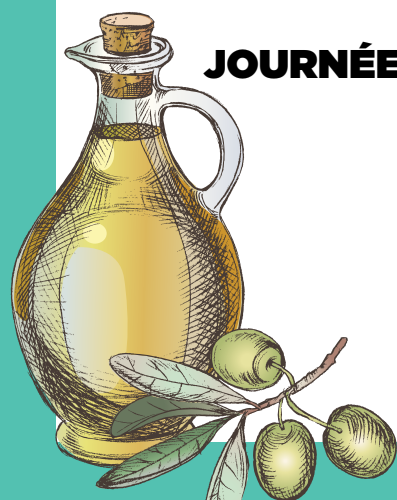
11H30

- Inauguration du stand du Département 06
- Animation par la confrérie des agnocus

MARDI 27 FÉVRIER

JOURNÉE DÉDIÉE À L'ÉLEVAGE ET AU FROMAGE

- Reconstitution d'une cave d'affinage
- Présentation du travail de transformation d'une tomme de montagne
- Dégustation de fromages à 3 étapes différentes : frais, demi-sec, sec



MERCREDI 28 FÉVRIER

JOURNÉE DÉDIÉE AUX FRUITS ET LÉGUMES

- Confection et participation du public pour la confection de confiture, des glaces et de sirops



JEUDI 29 FÉVRIER

JOURNÉE DÉDIÉE À LA TRANSFORMATION DES FRUITS ET LÉGUMES

- Préparation de confits de fruits
- Association avec différents mets

Aussi, les élèves du CAMPUS VERT D'AZUR ont programmé toute la journée des animations autour de l'élevage, laine et paillage. La thématique portée par le groupe d'une dizaine d'élèves, cette année, est autour des services rendus par les animaux en agriculture en particulier les ovins. Le projet s'intitule ONE HEALTH, tous unis. Il nous conduira des élevages ovins et races rustiques en montagne, aux toisons, aux labels et à la laine et ses usages.

VENDREDI 1^{ER} MARS

- Viticulture : Animation et dégustation à l'aveugle, découverte des arômes et senteurs des vins de Bellet
- Découverte de cosmétiques à base de lait d'ânesse

SAMEDI 2 MARS

JOURNÉE SUR LE CITRON DE MENTON



DIMANCHE 3 MARS

- Ateliers plantation de graines de fleurs et légumes pour les enfants
- Ronde des saveurs (herbes notamment)

détails des animations sur departement06.fr

LA TRADITION S'INVITE SUR LE STAND DU DEPARTEMENT

LES FESTIVITES DE LA SAINT-VINCENT PEONIENNE

Le 29 août 1972 naissait la confrérie de l'Ordre des Agnocous.

Depuis lors, toutes les années, las de la traditionnelle fête de la St-Vincent à Péone, la Confrérie de l'Ordre des Agnocous intronise une personne sur fond de musique la Péonienne (Sardane).

Dans un Cérémonial, les compagnons et membres de la Confrérie accompagnent la ou le nouvel intronisé revêtu de son appareil. Devant les chaudrons et après lecture du parchemin en patois, ils demandent au nouvel intronisé de prendre un peu de pâte, toujours en patois.

Après cet acte tous disent :
EIO SES DEÏ MOÛOSTRES



Cérémonie d'intronisation



Grand repas festif de la Confrérie de l'ordre des Agnocous



Animation musicale au fifre



Confection des Agnocous



LA RECETTE

LES AGNOCOUS

LOUS AGNOCOUS A LA PALETO

PREPARATION : 10mn

CUISSON : 25mn

INGREDIENTS : 800g de farine
1 œuf (facultatif)
Fromage

1. Dans un plat, mélanger la farine à de l'eau tiède salée. Faire une pâte collante mais ferme. Dans la version « riche » de ce plat autrefois de pauvres, on peut rajouter un œuf à la pâte. Il n'est pas nécessaire de laisser reposer la pâte. En effet ce plat, spécialité de Péone (Péuno) est le plat d'été, qui se veut rapide à faire.

2. Dans de l'eau bouillante salée, faire tomber des morceaux de pâte coupés le plus fin possible avec la cuillère ou la fourchette, de la grosseur de l'ongle.

3. Veiller à ce que l'eau ne cesse jamais de bouillir dans la marmite. Pour savoir quand les agnocous sont cuits, mettre dans l'eau une rondelle de pomme de terre coupée finement. Quand cette dernière est cuite les pâtes sont à point.

4. Egoutter les pâtes, assaisonner avec du fromage râpé, de la tome séchée de vache ou de chèvre. On peut mettre de la sauce tomate et le plus souvent on fait une sauce à l'ail.

SAUCE À L'AIL : dans le mortier, piler une gousse d'ail, du persil en ajoutant un peu d' « aigueto », l'eau de cuisson des pâtes.

Astuce : S'il vous reste des agnocous, les rôtir à la poêle jusqu'à ce qu'ils soient dorés, bien croustillants.

Cette recette est sans pommes de terre et ne doit être confondue avec « lous gnocs ».



ANNEXES :

POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE DU DEPARTEMENT

Coup de projecteur sur L'agriculture des Alpes-Maritimes

1192 EXPLOITATIONS
AGRICOLES

161 000
HECTARES

120 000 HA

DE PÂTURAGES

43 351 HA

DE SURFACES CULTIVÉES



767 HA

DE CULTURES
FRUITIÈRES



94 HA

DE PLANTES
À PARFUM ET MÉDICINALES



606 HA

DE MARAÎCHAGE
ET HORTICULTURES



1700 EMPLOIS
AGRICOLES

*Chiffres Agreste Novembre 2023

Le Saviez-vous ?

Les Alpes-Maritimes est le 2^e département français producteur horticole

AGRUMICULTURE : Citron, clémentine, mandarine

OLÉICULTURE : Olivier

HORTICULTURE : Fleurs

ÉLEVAGE : Vache, chèvre, mouton
(IGP Agneau de Sisteron)

PLANTES À PARFUM : Lavande, rose, jasmin..

VITICULTURE : Raisin



2 AOP VINS (Bellet et Villars-sur-Var)

IGP AGNEAU DE SISTERON

3 AOP OLIVE DE NICE

IGP VIN DES ALPES-MARITIMES

IGP CITRON DE MENTON

IG ABSOLUE PAYS DE GRASSE

IGP MIEL DE PROVENCE

Mangeons local !

Le Département des Alpes-Maritimes développe les circuits courts



06 À TABLE !

Plateforme d'approvisionnement local des collèges du département et plus largement de la restauration collective

1377 TONNES DE PRODUITS LOCAUX

depuis sa création en 2017



50

PRODUCTEURS PARTICIPENT À CE DISPOSITIF ET LIVRENT



306 TONNES
DE FRUITS ET LÉGUMES
CHAQUE ANNÉE DANS

41 COLLÈGES

19 ÉCOLES PRIMAIRES

6 LYCÉES

10 AUTRES CLIENTS

2 EHPAD

BIENTÔT UNE FERME DÉPARTEMENTALE



CULTIVER

accroître la production d'une alimentation locale et certifiée agriculture biologique à destination de la restauration collective maralpine.



INNOVER

tester et encourager des techniques agroécologiques en réponse aux problématiques locales et aux défis à venir par l'introduction d'innovation.



SENSIBILISER

promouvoir la formation agricole par l'accueil d'étudiants sur la ferme et sensibiliser le grand public et les collégiens aux enjeux de l'alimentation et de l'agriculture locale.

Rendons à l'agriculture, la place qu'elle mérite !

Le Département des Alpes-Maritimes soutient ses agriculteurs

AIDER À MODERNISER LES EXPLOITATIONS

Jusqu'à 100 000 €

d'aides à l'investissement par exploitation

+ 10% d'aide

à l'Investissement et la Modernisation des Exploitations (AIME)
pour les exploitations situées en zone montagne*



AIDER LES JEUNES AGRICULTEURS



Jusqu'à

150 000 €

d'aides à l'investissement et à la modernisation
pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux
installés durant les cinq premières années.

+ 10% d'aide

à l'Investissement et la Modernisation des Exploitations (AIME)
pour les jeunes dotés de la DJA dans les 5 ans de leur installation*

DÉVELOPPER LES DÉMARCHES BIOLOGIQUES ET INNOVANTES

+ 20% d'aide à l'investissement

et la Modernisation des Exploitations (AIME) si le projet
concerne une exploitation en agriculture biologique*.

**Bourse à l'installation de 5 000€ en zone de
plaine et 10 000€ en zone de montagne :**

pour les jeunes agriculteurs qui s'installent en bio, le
Département des Alpes-Maritimes complète la dotation
« jeune agriculteur » (DJA) de l'État.



*Des aides AIME de 40% avec des bonifications dans la limite de 70% des dépenses éligibles

Un plan agricole et rural 2028 : rendre à l'agriculture la place qu'elle mérite

6M
D'EUROS
INVESTIS
EN 2022

1 La protection du
foncier agricole



Le soutien à
l'installation des
agriculteurs

3 L'accompagnement
des agriculteurs
dans leur démarche
environnementale



Le développement
des circuits-courts
en faveur d'une
alimentation
collective durable
de qualité

5 Le soutien aux
filières agricoles



La gestion des
risques sanitaires et
environnementaux

Plus d'informations ici :



www.departement06.fr

#AlpesMaritimes

DEPARTEMENT06

VOUS
AVANT
TOUT!

ANNEXES :

DISPOSITIF D'AIDES POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION VETERINAIRE

Vétérinaires, nos montagnes ont aussi la Côte

Découvrez le dispositif d'aides du Département
des Alpes-Maritimes pour lutter contre la
désertification vétérinaire en zone rurale.



DES VÉTÉRINAIRES

POUR LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS

Si le métier de vétérinaire fait toujours autant rêver les plus jeunes, certains territoires, en particulier les zones rurales, manquent de praticiens, faisant de la désertification vétérinaire une réalité qui fragilise nos filières agricoles. Privé de vétérinaires d'élevage, c'est l'ensemble du monde rural qui subit les conséquences dramatiques, aussi bien économiques que sanitaires.

Dans les Alpes-Maritimes, comme partout sur le territoire national, le renforcement du maillage vétérinaire est un enjeu essentiel pour les éleveurs qui font l'âme de nos montagnes.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le dispositif d'aides départementales visant à soutenir et accompagner l'installation de vétérinaires en zone rurale.

Chacun connaît la douceur de vivre sur notre merveilleux littoral. Mais le moyen et le haut-pays recèlent eux aussi quantité de trésors et de plus en plus de familles aspirent à y demeurer ou s'y ancrer, pour construire une vie épanouie cultivant les valeurs essentielles.

Pour cela, encore faut-il pouvoir naître, étudier, travailler, se divertir, se soigner et vieillir « au pays ». Cela implique d'avoir accès à des services publics et des activités de loisir, qui elles-mêmes génèrent de l'attractivité économique.

Le Département, en allant souvent bien au-delà de ses missions définies par la loi, s'est pleinement investi, aux côtés des mairies dont il est le partenaire privilégié, dans cette démarche de bonification territoriale.

Parmi les nombreuses mesures engagées : quantité de casernes de pompiers ont été aménagées, le campus connecté de Puget-Théniers a ouvert ses portes et de nombreuses aides ont été mises en place pour favoriser l'installation de professionnels de santé...

Autant d'actions départementales qui participent à la vitalité de nos territoires ruraux et qui, demain, constitueront un argument de taille pour les vétérinaires souhaitant venir exercer au cœur de notre beau territoire.

Charles Ange Ginésy

Président du Département des Alpes-Maritimes

VÉTÉRINAIRES

Vous voulez exercer en zone rurale ?

1 400€ /MOIS

base fixe de
l'indemnité
mensuelle



52€

pour les 100
premières visites



55€

par visite pour toute
visite supplémentaire
(part variable)

En contrepartie, le vétérinaire s'engage à réaliser au moins 30 visites de soins aux animaux de montagne par an et à rester exercer en tant que vétérinaire rural pendant 3 ans dans le département.

Il est compliqué de vous absenter ?

5 000€

par an d'aides par vétérinaire rural sur justificatif pour recruter un renfort temporaire en cas d'absence (formations, maladies ou autres) afin d'assurer la continuité des soins.



Mise en place d'un numéro d'appel d'urgence par le Département afin d'assurer une continuité du service vétérinaire rural pendant les heures de fermeture des cabinets.

Vous cherchez à vous installer en zone rurale ?

10 000€

de bourse à l'installation

aux nouveaux vétérinaires qui s'installeront pour exercer leur activité en zone rurale sur les animaux d'élevage, et qui seront conventionnés avec le Département.

Cette somme sera versée lors de la 1^{ère} année de leur installation.



ÉTUDIANTS VÉTÉRINAIRES

Le Département vous aide à exercer en zone rurale dans les Alpes-Maritimes

/MOIS
470€

Aide au logement
dans le cadre de votre stage
(sur 12 mois)*



/STAGE
300€

Aide aux déplacements
entre le lieu du stage et le lieu d'étude,
y compris pour les étudiants venant de
l'étranger (plafonnée à 900 € par an).*

* chez un vétérinaire rural conventionné avec le Département

POUR LES ÉTUDIANTS DE DERNIÈRE ANNÉE

24 000 €

d'indemnité d'étude et de projet
professionnel



JUSQU'À
1 500€

de prise en charge des droits
d'inscription pour la dernière
année d'études.

En contrepartie de l'engagement d'exercer en zone rurale sur des animaux d'élevage et dans le département pendant 5 ans.

POUR EN
SAVOIR+



Ce dispositif ne s'adresse qu'à des vétérinaires qui accepteront d'exercer la médecine vétérinaire en zone rurale, auprès des animaux d'élevage et qui seront conventionnés avec le Département

www.departement06.fr

#AlpesMaritimes

DEPARTEMENT06

VOUS
AVANT
TOUT!



Cime du diable

Fiers de nos Agriculteurs



DÉPARTEMENT
DES ALPES MARITIMES

06



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES